



Remplacement d'une cloture par un mur existant a deplacer

Par **cyil**, le **25/05/2010** à **17:01**

Bonjour,

j'ai acheté ma maison neuve il y a 2 ans dans une copropriété ou tous ce passe bien avec mes voisins. Là j'aimerais deplacer un mur qui se trouve sur ma terrasse et qui est en appui sur une dépendance de la maison. De l'autre coté de ce mur a 1.20m se trouve le chemin d'accès au parking. Je veux déplacer mon mur de 1.20m vers le chemin, en fait le mettre a la place de mon grillage.

Avec mes voisins aucuns problèmes ils sont d'accord mais j'aimerais savoir par rapport a la mairie si je crains quelque chose? (car le probleme il n'y a personne l'apres midi, n'y le samedi a l'urbanisme et le matin je suis au boulot!!!!)

merci de vos réponses.

cyril

Par **elydaric**, le **25/05/2010** à **21:15**

Bonjour,

Comme nous l'avons déjà indiqué dans plusieurs messages, les clôtures peuvent être soumises à déclaration (en fonction des collectivités). Vous devez donc contacter votre mairie pour savoir si c'est le cas dans votre commune. Si c'est le cas, vous devrez donc déposer une demande de déclaration préalable.